

1 Tout adhérent à Actes est amené à participer à une ou plusieurs activités décrites ci-dessous.

2007-07-12

Les deux premières pages concernent plus particulièrement les capacités des bénévoles d'accompagnement.

Il n'est en aucun cas nécessaire d'avoir toutes ces capacités pour faire partie d'Actes. Il s'agit simplement d'être animé de l'intention de favoriser un accompagnement de qualité à des patients en fin de vie et à leur entourage et de promouvoir dans la société civile cette qualité de soins palliatifs.

Capacités, Activités du bénévole	Fonctions, Tâches du bénévole	Compétences détaillées, Objectifs	Données, Conditions de réalisation	Savoirs associés	Critères d'évaluation, Indicateurs de réussite
Il doit être capable de :	S'informer	Prendre connaissance du " Règlement intérieur pour les bénévoles d'accompagnement à l'USP de Crest ".	Règlement intérieur	S7	Être bien conscient quand je suis en limite ou en marge du Règlement ou de la Charte.
		Prendre connaissance de la charte des soins palliatifs.	Charte	S4	
		Prendre connaissances du cahier de liaison et du cahier de présentation des patients.	Cahier de liaison Cahier de présentation des patients		Mémorisation des éléments principaux de la pathologie, de l'histoire, de l'entourage du patient.
		Faire le point avec une personne de l'équipe soignante et être autorisé à accompagner.			Avoir rencontré une personne de l'équipe soignante.
Accompagner un patient et / ou ses proches	Exécuter	Se rendre disponible intérieurement.	Équilibre personnel Temps de silence	S0	Contacté mon état intérieur. L'identifier et le poser pour le temps de l'accompagnement.
		Entrer en contact avec le patient et / ou ses proches. Se présenter, présenter Actes (lors du 1er contact).		S2 – S3	
		Écouter, Accompagner.		S1 –S5	
		Clore l'accompagnement. Quitter la (les) personne(s).		S5	
		Faire le point pour soi et sur soi.			
	Communiquer	Rendre compte à l'équipe soignante (oralement) et aux autres accompagnants (cahier de liaison).	Cahier de liaison Cahier de décès		
Contacté le coordinateur en cas de difficultés lourdes.		n° tel. des autres accompagnants			
Respecter la clause de discrétion.		n° tel du coordo.			

2

Capacités, Activités du bénévole	Fonctions, Tâches du bénévole	Compétences détaillées, Objectifs	Données, Conditions de réalisation	Savoirs associés	Critères d'évaluation, Indicateurs de réussite	
Il doit être capable de :  Participer aux réunions de supervision et aux stages de formation	S'informer	Prendre connaissance du règlement intérieur.	Règlement intérieur	S7		
		Prendre connaissance de la charte des soins palliatifs	Charte	S4		
		Prendre connaissance du planning des réunions	Planning			
	Exécuter	Se rendre disponible	Réunions tous les 15 jours + stages + conférences			Pour la cohérence du groupe, l'engagement doit être maximum et les absences minimum !
		Respecter les horaires de début				
		Prévenir en cas d'absence				
		Apporter son témoignage Exprimer oralement ce que je ressens ou ce que j'ai ressenti lors de l'accompagnement.			Se questionner, douter, se remettre en cause.	
		Entendre ce que les autres personnes (psy. Ou bénévoles) renvoient.			Prendre conscience de ses peurs, les nommer - S6	
	Communiquer					
		Respecter la clause de discrétion				

3

Capacités, Activités du bénévole	Fonctions, Tâches du bénévole	Compétences détaillées, Objectifs	Données, Conditions de réalisation	Savoirs associés	Critères d'évaluation, Indicateurs de réussite	
Il doit être capable de :  Participer à la vie de l'association	S'informer	Prendre connaissance des statuts de l'association	Statuts d'Actes	S7		
		Prendre connaissance des dates et heures				
	Exécuter	Participer à l'Assemblée Générale de l'Association				
		Participer au Conseil d'Administration de l'Association				
		Participer au Bureau de l'Association				
	Communiquer					
		Respecter la clause de discrétion				

4

Capacités, Activités du bénévole	Fonctions, Tâches du bénévole	Compétences détaillées, Objectifs	Données, Conditions de réalisation	Savoirs associés	Critères d'évaluation, Indicateurs de réussite	
Il doit être capable de :	S'informer	Etre attentif à toute information (journaux, radios, télévision, etc.) en relation avec la fin de vie.				
	Participer aux actions de sensibilisation du public organisées par l'association	Exécuter				
	Communiquer					
		Respecter la clause de discrétion				